

Résidence Autonomie La Davrays

Livret d'accueil



Édito



Rémy Orhon,
maire
d'Ancenis-Saint-Géréon



Mélanie Cottineau,
adjointe à l'égalité des
chances, à la solidarité
et aux personnes âgées

ÉDITION

CCAS d'Ancenis-Saint-Géréon
40 Place Saint-Pierre
44150 Ancenis-Saint-Géréon
02 40 83 87 03
Imprimé en avril 2024
Tirage à 250 exemplaires

“

À la Davrays, on y cultive un potager mais également une ambiance conviviale et chaleureuse qui fait de cette résidence, un établissement qui jouit d'une belle réputation. Ce qui participe à son charme, c'est évidemment son cadre remarquable. Idéalement située à proximité d'un parc, du Théâtre Quartier Libre et proche du centre-ville et des bords de Loire, elle permet aux résidents et résidentes de profiter d'une vraie vie sociale.

Soucieuse de cultiver ses liens avec le monde extérieur, la résidence a ouvert son restaurant et ses animations aux habitants et habitantes de la commune. L'équipe a à cœur que chaque locataire trouve des sources d'épanouissement, elle renouvelle régulièrement son programme d'activités en lien avec les besoins de chaque personne.

Nous nous associons à l'équipe de la résidence pour vous souhaiter la bienvenue dans votre nouvelle maison. Nous espérons que vous y épanouirez pleinement.

”

LA RÉSIDENCE

**La Résidence Autonomie
La Davrays accueille des
personnes de plus de 60 ans,
encore autonomes, mais en
recherche d'un cadre de vie sécurisé,
confortable et convivial.**

Située à Ancenis-Saint-Géréon, la Résidence est gérée par le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Les services collectifs proposés (restauration, télé-assistance, laverie, animations) facilitent la vie des aînés, préviennent la perte d'autonomie et maintiennent le lien social.

La résidence existe depuis 1984 et est située à proximité du théâtre, des bords de Loire, et à moins de 5 minutes des commerces.



- ✓ A 1 km du centre ville
- ✓ A 600 mètres de la gare
- ✓ A 500 mètres des bords de Loire
- ✓ En face du Théâtre Quartier Libre

LES ESPACES

Répartie sur 4 niveaux et desservie par deux ascenseurs, la résidence est pourvue de 57 appartements.

Vous avez accès librement aux parties communes suivantes :
salle des Charmilles, bibliothèque, chapelle, salle d'activités physiques, laverie, local poubelle. Ainsi que les deux plus petites salles d'activités du rez-de-chaussée de la maison historique.

Les salles de restauration et la salle de convivialité, nommée salle des Tilleuls, ne sont accessibles que lorsque du personnel est présent.



L'ADMISSION

La résidence accueille des personnes seules ou en couple. Les critères d'éligibilité sont les suivants :

- ✓ Être autonome (GIR 5 ou GIR 6)
- ✓ Être retraité ou en situation de handicap
- ✓ Être âgé de 60 ans et plus
- ✓ Être en situation régulière
- ✓ Avoir des ressources qui permettent d'honorer la redevance mensuelle
- ✓ Avoir un lien avec la commune ou la Communauté de communes (famille à proximité, être originaire des environs)

La constitution du dossier se fait en ligne sur la plateforme Via Trajectoire.

Les conseillers du CLIC du territoire peuvent vous accompagner dans vos démarches !

Le dossier numérique doit être le plus complet possible et comprendre à minima l'évaluation GIR et les copies des documents concernant l'identité et les ressources. Ces documents doivent être déposés sur la plateforme.

Après une rencontre avec la direction de l'établissement, et la constitution complète du dossier administratif, une commission interne statue sur votre entrée au sein de la Résidence Autonomie La Davrays. Vous recevez une réponse par courrier. Il convient ensuite de poser une date avec la direction pour l'état des lieux d'entrée.



Le jour de l'admission

Le jour de l'admission effective, il vous sera remis :

- ✓ Le règlement de fonctionnement
- ✓ La charte des droits et libertés de la personne accueillie
- ✓ La liste des personnes qualifiées
- ✓ Le contrat de séjour
- ✓ Une attestation d'habitation
- ✓ La copie de l'état des lieux qui sera effectuée avec un agent de la résidence

Le jour de votre arrivée, vous devez fournir une assurance multi-risque habitation, et redonner le récépissé signé du règlement de fonctionnement, ainsi que le formulaire d'inscription au restaurant. Dans un délai de six mois après votre arrivée, vous rencontrerez un agent qui vous accompagnera dans la rédaction de votre projet personnalisé d'accompagnement. Celui-ci sera révisé annuellement.

La vie dans la Résidence



Les appartements

57 appartements composent la résidence : **47 T1 Bis et 10 T2.**

Ils sont tous différents, certains peuvent disposer d'une loggia ou d'une terrasse. Le nombre de rangements diffère également d'un logement à l'autre. Ils sont loués non meublés. Vous pouvez personnaliser votre appartement comme vous le souhaitez.

Les appartements T1 Bis ont une superficie comprise entre 33 et 40 m², et sont composés ainsi :

- ✓ Une entrée
- ✓ Une salle d'eau avec une douche à l'italienne, un lavabo et des toilettes
- ✓ Un espace cuisine avec 2 plaques à induction, un évier et un meuble bas.
- ✓ Une pièce de vie avec volets électriques.



Appartements Type 1



Appartements Type 2



**TOUS LES APPARTEMENTS
SONT PERSONNALISABLES
SELON VOS GOÛTS ET ENVIES !**



Garage

Si vous le souhaitez, vous pouvez faire une demande de location de garage. 12 garages se trouvent à l'arrière de la résidence, et accessibles en faisant le tour du bâtiment le long de l'étang. La mensualité à régler sera alors rajoutée à la facture. Les garages ne sont pas équipés en eau et électricité.

Le potager

Un potager, autogéré par les résidents, est situé au fond du parc. Les jardiniers devront s'organiser entre eux afin de partager le terrain au mieux. Ce lieu n'est aucunement la responsabilité de l'équipe de la résidence.





Les animations

Vous organisez vos journées à votre convenance. Les animations sont des propositions et ne sont pas obligatoires. On retrouve deux types d'animations :

✓ Des animations visant à prévenir la perte d'autonomie

Elles portent sur la mémoire, le bien-être, la santé physique, la prévention des chutes. Des intervenants sont amenés à intervenir sur ces thématiques.

✓ Des animations conviviales visant à rompre l'isolement

Elles sont portées par l'animatrice de l'établissement et tiennent compte des avis exprimés.

Si vous le souhaitez, vous pouvez aussi utiliser les espaces collectifs de manière autonome, seuls ou en groupe.



Participation des résidents

Le Conseil de Vie Sociale (CVS) est l'instance consultative de la résidence. Trois CVS sont organisés chaque année de manière régulière, d'autres dates peuvent être ajoutées au besoin. Il se compose de quatre collègues élus par leurs pairs : résidents, familles de résidents, personnel et membres du CCAS. Il peut être élargi en fonction des sujets abordés.

Tout changement apporté à la résidence y est présenté, les avis sont demandés concernant la vie de la résidence et les principaux mouvements à venir. Des propositions peuvent être faites sur les axes à travailler.

Les repas

Le restaurant est ouvert chaque midi. Si vous le souhaitez, vous pouvez donc y déjeuner tous les jours. Les menus sont distribués dans les boîtes aux lettres à l'avance.

Il est également possible d'inviter vos proches. En fonction du nombre de convives, des plateaux peuvent être préparés pour déjeuner chez vous, ou une salle peut être prêtée pour l'occasion. Exceptionnellement, les repas peuvent vous être apportés dans votre logement si votre santé ne vous permet pas de vous déplacer (sauf dimanche).





Une résidence **OUVERTE...**

Aux seniors de la commune

Certaines prestations de la résidence sont accessibles aux seniors d'Ancenis-Saint-Géréon. Ainsi, ils peuvent s'inscrire auprès de la résidence pour avoir accès aux repas du midi, ou à des séances d'animation, sous réserve de places disponibles.

Aux projets intergénérationnels

Plusieurs établissements viennent régulièrement au sein de la résidence. Des plus petits aux lycéens, tisser du lien avec d'autres générations est une richesse pour continuer à faire de nouvelles rencontres, échanger, transmettre mais aussi pour rompre l'isolement des personnes âgées.

“
La résidence s'ouvre à tous les seniors de la ville pour lutter contre l'isolement et prévenir la perte d'autonomie,
”



Courrier

La distribution quotidienne du courrier est assurée par les services de La Poste. Vous disposez d'une boîte aux lettres individuelle. Lorsqu'un colis ne rentre pas dans la boîte aux lettres, il est déposé à l'accueil et un aimant « colis arrivé » est posé sur votre boîte aux lettres. Vous le récupérez alors sur le bureau de l'accueil.



Laverie

Vous avez accès à un espace laverie, situé au niveau 1. Trois lave-linges, un sèche-linge et une table à repasser sont à disposition entre 6h et 22h.



La salle des Charmilles

Parfois il est difficile de recevoir beaucoup de monde pour un repas, un café ou un goûter dans son appartement. Une salle est réservable auprès de la direction et il conviendra de respecter le niveau sonore par respect pour les appartements à proximité. Elle doit être rendue propre et rangée.



Téléassistance

Un système de téléassistance est installé dans l'appartement. Un prestataire extérieur est chargé de la réception des "appels malades", de la réorientation vers la résidence en journée, un proche la nuit ou le week-end, ou du déclenchement des secours si la situation le nécessite. Cet abonnement fait partie du montant de la redevance mensuelle.

Boîtier à clé

Un boîtier à clé, avec un code unique choisi par vos soins est installé devant votre appartement. Un double des clés y est installé. Vous êtes libre de communiquer ce code à vos proches ou à des intervenants à domicile. Ce code sera communiqué par la plateforme de réception des "appels malades" en cas de déclenchement des secours.

Les déchets

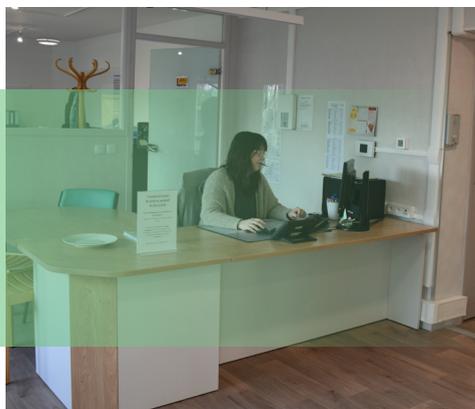
Un local à poubelles est situé à gauche de la sortie niveau 1, et des bacs noirs et jaunes y sont installés. S'y trouve également un lieu de dépôt d'ampoules et de piles. Les levées de poubelles sont effectuées le vendredi. Deux conteneurs d'apport volontaire de papier/journaux et de verre se situent à l'entrée du parking de la résidence.

Intervenants à domicile

Vous êtes locataires de leurs logements. Vous êtes donc à domicile et pouvez faire intervenir les professionnels de votre choix sans en informer l'équipe : aide à domicile, infirmier, kinésithérapeute, pédicure, coiffeur....

L'accueil

est ouvert le matin
de 9h à 12h
du lundi au vendredi



L'équipe de la résidence

L'équipe est présente du lundi au vendredi de 8h à 18h, et un agent est présent le samedi matin de 9h à 12h30.

L'équipe se compose :

- ✓ De la directrice du CCAS
- ✓ D'une responsable
- ✓ D'une animatrice
- ✓ D'un agent d'entretien et d'intendance des espaces collectifs
- ✓ D'un agent technique polyvalent

L'équipe peut être complétée de jeunes en services civiques ou de stagiaires.

Le personnel de restauration, géré par un prestataire extérieur, est également présent dans l'établissement :

- ✓ Un chef cuisinier
- ✓ Deux personnes pour le service en semaine et une le week-end

Les tarifs

Ils sont révisés chaque année en fonction de l'IRL (Indice de Référence des Loyers). Tout manquement au paiement de la redevance peut entraîner une fin de contrat de séjour. Des aides sont possibles à la résidence, en tant qu'allocataire CAF ou MSA. Les renseignements à prendre auprès de la direction.

contacts UTILES

MAIRIE

Place Maréchal Foch
Ancenis-Saint-Géréon

02 40 83 87 00

mairie@ancenis-saint-gereon.fr
www.ancenis-saint-gereon.fr

CCAS

Centre communal d'Action Sociale
40 place Saint-Pierre
Ancenis-Saint-Géréon

02 40 83 87 03

ccas@ancenis-saint-gereon.fr

CLIC

*Centre Local d'Information
et d'Orientation*

Espace Corail (2^e étage)
30 place Francis Robert

02 40 96 12 51

clic.ancenis@wanadoo.fr

Résidence Autonomie La Davrays

700 bd Joseph Vincent
44150 Ancenis-Saint-Géréon
Tél. 02 40 96 25 60